

# Questions / Réponses

## Questions/Réponses

### *A qui s'adressent les activités de l'AFPDB ?*

Par la nature de sa mission, l'AFPDB s'adresse principalement à :

- L'ensemble des acteurs de l'industrie des produits structurés et produits de Bourse sur la partie réglementaire : les autorités de tutelle, la Commission Européenne, mais aussi toute autre instance ayant un pouvoir de régulation vis-à-vis de cette industrie.
- Toute plateforme de distribution, à savoir : le marché réglementé Euronext, ses homologues européens ainsi que tout système de négociation multilatéral ou bilatéral établi en France comme à l'étranger et pouvant potentiellement augmenter l'efficacité, la liquidité ou tout simplement la taille de cette industrie.
- L'ensemble de la presse financière et plus généralement de la presse grand public ayant dorénavant accès pour la première fois en France à un point de vue unique sur ce marché, une analyse objective et certaines informations qui n'étaient pas publiées jusqu'à présent.

### *Qu'entend-on par produits structurés ?*

Il s'agit d'un produit émis sous appel public à l'épargne (principalement un bon d'option/warrant ou un certificat) par un établissement de crédit dont la performance est toujours objective et connue au moment de l'émission. Ces produits font à la fois l'objet d'un marché primaire, mais aussi – et c'est l'une de leurs particularités – d'un marché secondaire efficace et liquide. Ils s'adressent à un public large et ont ainsi la plupart du temps des caractéristiques relativement standardisées pour une meilleure compréhension du public.

## ***Quelle est la mission de l'AFPDB ?***

La mission de l'AFPDB s'articule autour de deux principaux axes :

- Promouvoir l'image des produits structurés et produits de Bourse et de cette industrie de manière générale en France.
- Proposer, renforcer et améliorer le cadre régissant cette activité en France et particulièrement sur la partie réglementaire, mais aussi sur les aspects de négociation, distribution et commercialisation auprès du public afin d'en favoriser la compréhension.

## ***Dans quelles mesures l'AFPDB garantit-elle l'objectivité de sa mission ?***

La promotion de l'image de l'industrie des produits structurés passe par une série de publications, communiqués de presse, positions et analyses de cette industrie. Afin de ne pas favoriser tel ou tel membre, toute communication « publique » se fera par le biais de son Secrétaire général. Il est joignable à l'adresse [contact@afpdb.fr](mailto:contact@afpdb.fr).

Concernant les questions de spécialistes, l'AFPDB désigne les membres les mieux qualifiés, notamment au sein du comité exécutif, pour s'entretenir avec les contreparties pertinentes sur ces questions.

## ***Quelles relations l'AFPDB entretient-elle avec les marchés étrangers ?***

Les textes et positions de l'autorité de tutelle en France - l'AMF- découlent de considérations nationales mais aussi, et de manière croissante, européennes. Ainsi, l'AFPDB entend être force de proposition et de représentativité non seulement en France mais également auprès de la Commission Européenne. Certains de ses membres participent d'ailleurs aux consultations de la Commission Européenne sur les questions relatives au mandat de l'association.